



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Communiqué de presse – 16 décembre 2016

Plus d'excuse au braconnage du bruant ortolan dans les Landes : Le Muséum confirme son déclin

Le rapport final du comité scientifique du MNHN (Muséum national d'Histoire naturelle) sur la stratégie de migration du Bruant ortolan est sans appel : il y a bien deux populations distinctes en Europe. Celle qui migre par les Landes ne représente que 10% de la population européenne. Elle est en mauvais état de conservation. De toute évidence les dizaines de milliers d'ortolans braconnés dans les Landes concourent à la perte de plus 1500 couples par an.

L'objet de cette étude consistait à mettre en évidence les routes migratoires empruntées par cette espèce menacée en Europe et mettre à jour les informations cruciales sur les effectifs et la tendance des populations concernées. Les auteurs y révèlent que la situation de cette espèce au statut européen dégradé est alarmante. Ces recherches sont le fruit de cinq années de travail et d'une large collaboration tissée entre 22 éminents chercheurs internationaux, coordonnés par Frédéric Jiguet, ornithologue, biologiste au MNHN.

Les chercheurs ont recueilli des données scientifiques* permettant de quantifier les flux migratoires sur les 3 voies de migration occidentale, orientale et centrale empruntées par l'espèce en Europe.

Qu'en est-il de la voie migratoire concernant le Sud-Ouest de la France ?

Les oiseaux capturés dans le sud-ouest de la France empruntent la voie occidentale et hivernent en Afrique de l'Ouest. Ces oiseaux issus de Suède, d'Allemagne et de Norvège regagnent notamment la Mauritanie et le Mali, leur zone d'hivernage. Cette voie n'est suivie que par une petite fraction de la population nicheuse européenne (en moyenne 81.000 couples) qui a subi un déclin majeur connu de longue date (- 20 à -30% entre 2000 et 2014).

Cela signifie que les 30.000 Bruants ortolans « réclamés » « au nom d'une dérogation » par les piégeurs landais représentent jusqu'à 32% de la population concernée.

Le travail de recherche scientifique conduit par le MNHN tord le cou au faux prétexte selon lequel les ortolans migrants les plus nombreux, issus d'Europe centrale et de l'est transiteraient par le Sud-Ouest.

La LPO demande aux autorités de mettre tout en œuvre pour faire cesser le braconnage des ortolans, de respecter le droit et poursuivre comme il se doit les délinquants qui s'entêtent à maintenir des pratiques illégales, cruelles et non sélectives aux dépens des populations d'oiseaux menacés et protégés !



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Ce rapport scientifique intervient au moment où la Commission européenne vient de demander à la Cour de Justice de l'Europe de condamner l'État français pour non-respect de la directive Oiseaux pour manquement à ses obligations de protection des bruants ortolans sur son territoire.

Allain Bougrain Dubourg, Président de la LPO le souligne : « Au regard de toutes les preuves qui attestent du danger d'extinction qui menace le Bruant ortolan en France, l'État doit définitivement tirer un trait sur cette vraie fausse tolérance qui s'appliquait encore récemment dans les Landes ».

**au moyen de photomètres géolocalisateurs dont étaient équipés les oiseaux suivis, d'analyses génétiques et à la recherche des isotopes stables*

Informations complémentaires

Téléchargez l'étude du MNHN [ici](#)

Contacts presse

Carine.carbon@lpo.fr

06 34 12 50 69